
Réunion extraordinaire du conseil municipal
De Sully la Chapelle
Le 19 janvier 2026

PROCES-VERBAL de la 2^{ème} séance

Date de convocation :	15/01/2026
Conseillers en exercice :	8
Conseillers présents :	5
Procuration :	3
Publication de la liste :	22/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sully la Chapelle se sont réunis, salle du conseil à la mairie, sur convocation d'une réunion extraordinaire qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Patrick MORISSEAU, maire ;

Etaient présents :

M. Patrick MORISSEAU, maire

M. Paul CAPELLE, 2^{ème} adjoint - M. Christian de COURCY, 3^{ème} adjoint

M. Marc CHEVALIER et M. Gilles LEMAIRE

Absents excusés :

M. Pierre RAGER

pouvoir donné à M. Christian de COURCY

M. Alain KERN, 1^{er} adjoint

pouvoir donné à M. Patrick MORISSEAU, maire

Mme Elodie FILLIOT

pouvoir donné à M. Gilles LEMAIRE

Quorum : 5/8

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **M. Christian de COURCY est désigné secrétaire de séance.**

Ordre du jour de la séance

2026-04 Demande du fonds de concours à la CCL
Questions diverses

ACCORD A L'UNANIMITE

2026-04 Demande du fonds de concours à la CCL

Monsieur le Maire explique les travaux de sécurisation de la RD921 ainsi que le jardin d'enfants pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

adopte les projets énumérés ci-dessous pour un montant **125 625,50 € HT** ;

adopte les plans de financement ci-dessous ;

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	%
Sécurisation de la RD921	89 195,50 €	107 034,60 €	Préfecture	3 085,00 €	3,46%
			Département	24 363,00 €	27,31%
			CCL	43 908,40 €	49,23%
			Autofinancement	17 839,10 €	20 %
TOTAL	89 195,50 €	107 034,60 €	TOTAL	89 195,50 €	100 %

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	%
Jardin d'enfants	36 430,00 €	43 716,00 €	CCL	6 091,60 €	16,72%
			Autofinancement	30 338,40 €	83,28%
TOTAL	36 430,00 €	43 716,00 €	TOTAL	36 430,00 €	100 %

Sollicite une subvention au titre du fonds de concours de la CCL à hauteur de 50 000,00 euros.

VOTE

En exercice	8	POUR	8
Présents	5	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	8	TOTAL	8

Plus aucune question restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15

Prochaine réunion aura lieu le 02/03/2026 à 18h45

SIGNATURES :

M. Patrick MORISSEAU, le maire

M. Christian de COURCY, le secrétaire de séance